Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 22 (1992)

Rubrik: Communications présentées à la Société en 1992

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Communications

présentées à la Société en 1992

672. — *séance du 23 janvier 1992.*

Les statuts du Chapitre cathédral de Saint-Pierre, par M. Jean-Étienne GENEQUAND

Les statuts du Chapitre, adoptés en 1484, remplacent d'autres statuts, aujourd'hui perdus, édictés en 1292. Ils furent préparés lors d'une série de séances présidées par le prévôt Guillaume de Fétigny et auxquelles assistèrent les membres du Chapitre.

L'ordonnance de la matière laisse à désirer. Ils règlent tous les éléments de la vie du Chapitre: la tenue des séances, le comportement à y avoir, la façon de célébrer les offices. Les problèmes d'admission et les cadeaux à faire dans ce cas sont aussi abordés. Toute l'activité du Chapitre est donc passée en revue, parfois en détail, comme lorsque le règlement rappelle la manière dont on doit célébrer la fête des Rois ou aller en procession à Saint-Jean-hors-les-Murs. Il ne faut pas oublier que la cathédrale était l'église du Chapitre, aussi ne faut-il pas s'étonner si les statuts contiennent également des articles sur les anniversaires, les droits de sépulture, les cérémonies diverses célébrées à Saint Pierre et s'ils régissent le travail des altariens et des clercs de choeur.

En cas de doute, les statuts de Saint-Pierre renvoient à ceux de l'Église métropolitaine de Vienne.

Ils permettent de mieux appréhender la vie quotidienne des chanoines, leurs manquements et les diverses peines qui leur sont infligées s'ils se laissent aller au sommeil pendant les offices ou aux injures lors des séances. Le fait que certaines mises en garde reviennent souvent indique bien, selon l'orateur, que la vie des chanoines est assez relâchée et que Bonivard n'avait probablement pas entièrement tort quand il parla des ecclésiastiques de son temps.

Jean-Jacques Rousseau, Genève et le Contrat Social, par Mme Helena ROSENBLATT.

C'est un vieux problème que celui des rapports entre Genève et Rousseau. L'auteur du Contrat Social était-il genevois? C'est-à-dire a-t-il pris à Genève certains éléments de son système de pensée, comme le croyait Gaspard Vallette, au contraire, ne connaissait-il pas grand-chose de sa ville et de son pays, qu'il ne comprenait pas comme l'affirment bien des auteurs à la suite des Stevenson, Spink

Mme Rosenblatt, dans un exposé brillant et suggestif, propose de renouveler un peu la problématique. Genève n'est peut-être pas la source des idées de Rousseau, mais elle lui fournit les problèmes concrets qu'il tente par ses écrits de résoudre.

Le Contrat Social est certainement un livre pour tous les temps. On ne peut pas nier que la plupart des auteurs qui l'ont étudié ont sous-estimé l'héritage calviniste de Rousseau. Certaines de ses notions comme celle de «la volonté générale» sont inintelligibles si l'on néglige les critères religieux. Il ne faut pas non plus attribuer à Rousseau une théorie qu'il voulait en fait réfuter. Le Contrat Social ne veut pas que l'homme soit soumis au gouvernement mais bien à la volonté générale. L'homme a été créé à l'image de Dieu et doué d'une volonté libre. Rousseau en est bien conscient et s'il diverge d'avec certains des théologiens de son temps, qui tel Ami Lullin considérait que Jésus avait été un bon citoyen, il se rapproche bien évidemment des autres qui prônaient une morale en désaccord avec celle que voulaient les pasteurs proches de l'oligarchie. Rousseau semble donc avoir utilisé un aspect du discours genevois contre un autre. Il faut suivre cette piste et cela permettra à Genève de retrouver la place qui est la sienne dans l'histoire de l'Europe intellectuelle à l'époque des Lumières.

1673. — *séance du 13 février 1992.*

Vallon-Carignan (Fribourg). Villa, mosaïque, mausolée et église, ou 2000 ans d'occupation d'un site exceptionnel, par MM. Frédéric SABY, Serge REBETEZ et Jacques BUJARD.

M. Saby présente, en les illustrant de maints clichés, les fouilles entreprises sur ce site, dès 1987. Vallon sis sur la rive droite de la Broye, à mi-chemin entre Avenche et Payerne, est un gisement exceptionnel. On y a notamment découvert et complètement fouillé une vaste villa, où l'on a retrouvé des peintures murales et des tuiles estampillées. Les premières constructions datent des années 60-70 de notre ère, une seconde phase d'activité architecturale a eu lieu vers 170. Le bâtiment sud fut détruit par un incendie vers 230. On remarque les traces de nombreuses transformations.

La fouille a mis au jour, sous une couche d'incendie une mosaïque de Bacchus et d'Ariane, les restes effondrés d'un plafond peint, et de nombreux objets.

Abandonnée vers 270, la villa fut réoccupée jusqu'au milieu du IVe siècle. Par la suite des constructions dont les poteaux percèrent le site, furent édifiées aux Ve et VIe siècles, si l'on en croit les témoignages des céramiques retrouvées.

M. Rebetez présente en détail les résultats des fouilles de 1989 qui ont dégagé les mosaïques et les vestiges du laraire. L'iconographie est riche et consacrée à l'histoire d'Ariane. Les médaillons sont ornés de bustes qui, en l'absence d'inscriptions, peuvent poser des problèmes. Il s'agit peut-être des portraits des propriétaires.

Le feu a fait des ravages dans le laraire, sa violence fut telle que de nombreux objets ne sont plus reconnaissables. On peut cependant identifier des statuettes d'Apollon, d'Hercule, de la Victoire et d'Isis. Cette dernière pièce est la première preuve d'un culte égyptien dans un cadre privé, dans nos régions.

Qui possédait cette résidence? Un cratère est inscrit au nom de «Paterna».

M. Jacques Bujard présente ensuite les fouilles de l'église de Carignan qui présente la particularité d'avoir eu, du Ve siècle à 1988, son autel à la même place.

Elle a été au Ve siècle une église funéraire et a probablement remplacé un ancien mausolée rasé. De nombreuses tombes ont été creusées dans la molasse tout autour de ce lieu sacré. Elle fut reconstruite à l'époque romane et certains de ses moellons proviennent de bâtiment romains.

1674 . — *séance du 12 mars 1992.*

Assemblée générale statutaire.

L'assemblée entend et approuve les rapports de la présidente Mme Liliane MOTTU-WEBER, du trésorier, M. André WAGNIÈRE, et du vérificateur des comptes. A la suite d'un certain nombre de démissions, la Société compte à ce jour 487 membres.

Vichy et la politique de collaboration, par M. Philippe BURRIN.

Si, dès 1944, à la libération les collaborateurs ont été traînés devant les tribunaux pour trahison, c'est qu'en France, pendant l'occupation, le mot «collaboration», d'abord neutre, a pris un sens péjoratif, quand, après Montoire, il est devenu évident que la politique prônée par Vichy avait surtout profité à l'occupant.

La collaboration ne fut pas un jeu à somme nulle, elle a permis à 1500 administrateurs militaires de faire fonctionner le pays. Or la France était

un cas particulier. Hitler voulait l'humilier, la réduire mais non pas la détruire comme la Pologne ou l'absorber comme la Norvège, le Danemark et les Pays-Bas. Les Français ont donc été incités à collaborer. Pétain, Laval ou Darnand ont joué les atouts qu'ils avaient pour obtenir le meilleur résultat possible. Ils leur restaient l'Empire et la flotte, ils se sont bercés de l'illusion d'une cobelligérance contre l'Angleterre. Mais cette politique échoua, pourquoi donc l'avoir poursuivie au-delà de l'occupation de la zone libre? Pétain et les siens s'étaient persuadés qu'il fallait avant tout, pour le bien de la France, que leur régime régénérateur survive.

Les avantages consentis à l'occupant, déportation des Juifs contre cobelligerance justement, n'ont servi à rien.

La collaboration n'a pas été que politique. Chaque groupe de la société française a agi en fonction de ce qu'il estimait être ses intérêts, et ces intérêts ont changé au cours de la guerre. M. Burrin donne de nombreux exemples qui concernent le monde des affaires, des arts ou les Églises.

Pour les individus la situation n'est pas plus claire. Il manque un code de comportement qui s'établit pendant la guerre. Du paysan qui fait goûter son cognac à Joliot-Curie ou Sartre, le problème s'est posé à chacun.

L'orateur termine avec une question: Une société libérale peut-elle faire face à une occupation? Un intérêt national mal défini peut-il prévaloir?

1675. — *séance du 26 mars 1992.*

Les ports de la place Longemalle: contribution à une histoire du développement des Rues-Basses de Genève (XIIIe-XVe siècles), par M. Philippe-Marie Broillet.

Publié dans *Genava.*

Le contrôle militaire de l'école en Suisse (1874-1914), par M. Ladislas Mysirowicz.

Publié dans le précédent Bulletin, tome 21, pp. 27-37.

1676. — *séance du 7 mai 1992.*

Les fouilles de Saint-Gervais et le problème de l'origine de Genève, par M. Charles Bonnet.

Lors de cet exposé, richement illustré par de nombreuses photographies prises sur le chantier des fouilles qui se poursuivent à Saint-Gervais, M. Charles Bonnet a choisi de présenter à la Société les différentes données nouvelles qui permettent de mieux saisir la création de la ville de Genève.

Saint-Gervais, situé sur la rive droite du Rhône, n'est bien entendu pas Genève, mais les travaux effectués à l'occasion de sa restauration permettent de mieux comprendre comment cette ville est née.

Le pont, reliant la ville au faubourg, a, par exemple, pu être daté de 123 à 121 avant J.-C. Il semble donc qu'il doive son existence aux Romains qui conquièrent justement la région à cette date. Un peu après les conquérants établissent dans la boucle de l'Arve sur le territoire de l'actuel Carouge un camp militaire, relié à Genève par un pont daté, lui, des années 100.

En ce qui concerne plus directement les fouilles, les résultats sont prometteurs, un site du néolithique ancien a été fouillé (3500 avant J.-C.), c'est le plus ancien gisement terrestre de l'actuel agglomération genevoise.

Vers 70 avant J.-C., on construit auprès de 2 mégalithes un premier sanctuaire, dont le plan est passablement énigmatique, et qui durera avec de nombreuses transformations pendant plusieurs siècles.

Mais l'élément le plus intéressant mis en évidence par les fouilles actuelles est sans conteste l'attribution au Ve siècle de notre ère de la crypte de Saint-Gervais. Construite au-dessus d'une tombe vénérée, cet édifice est à l'origine de tous ceux qui se sont succédé sur le site. C'est d'ailleurs la plus ancienne crypte chrétienne connue dans notre pays avec celle de Saint-Étienne de Coire. On ne peut que regretter avec l'orateur que la tombe autour de laquelle elle avait été bâtie ait été détruite au siècle passé pour faire place à une chaudière. Blavignac le déplorait déjà.

En début de séance, l'assemblée observe un moment de silence à la mémoire de M. André Neuenschwander, récemment décédé.

1677. — *séance du 14 mai 1992.*

L'antiesclavagisme chrétien à la fin du XIXe siècle: divergences entre catholiques français et protestants suisses, par M. Jean François Zorn.

L'orateur signale pour commencer un travail de Benoît Girardin. La lutte contre l'esclavage est une militance éthique internationaliste. Elle ne fut pas le fait des seuls chrétiens. Cela dit M. Zorn résume à grands traits l'histoire de l'abolitionnisme. Défilent tour à tour la Société des Amis des Noirs, Benjamin Sigismond Frossard, Welsey et Wilberforce, pour en arriver à Buxton qui publia en 1840 un ouvrage sur la traite des noirs et les moyens d'y remédier.

L'esclavage va contre les règles de Dieu. Il est de plus illégal. Il faut donc agir contre lui ou en faveur des esclaves libérés, c'est ce à quoi s'emploient de nombreux philanthropes, Ducret, Amédée Ronget, Carteret et Henri Dunant.

On découvre à cette époque les bases arrière de la traite atlantique et la traite arabo-africaine qui approvisionne les marchés de Zanzibar. L'Europe s'implique de plus en plus dans la question car les principales nations en viendront, en 1884, à se partager l'Afrique. Les philanthropes européens et suisses

fondent des comités antiesclavagistes, ils sombrent assez souvent dans des querelles d'idéologie et de personnes. Un nom émerge cependant dans tout cela, celui de Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, qui vient en Europe parler contre la poursuite de la traite et soutient l'action des pères blancs. Un asile refuge est construit à Saint-Louis du Sénégal, les anciens esclaves y fondent une église encore existante aujourd'hui.

1678 — *séance du 8 octobre 1992.*

Un débat à la Société évangélique à l'heure de la révolution fazyste: faut-il fonder une nouvelle Église? par M. Gabriel Mützenberg.

Le débat en question eut lieu du 8 février au 7 juin 1847 au sein de la Société évangélique, dont l'orateur résume à grands traits l'histoire. Pourquoi cette société qui n'était pas une église se posa-t-elle cette question à ce moment? C'est bien évidemment pour répondre aux attaques de James Fazy qui prétendait, en révisant la Constitution de l'État, réformer aussi l'église et la transformer en une église de troupeau alors qu'elle était jusque-là une église de clergé. Cette démarche, pensait l'homme politique, favoriserait le retour au bercail des dissidents.

On comprend que les membres de l'important groupe de l'Oratoire (700 fidèles, 400 communiants) n'aient pas été enchantés de cette perspective. Ils entamèrent donc des discussions avec le groupe de la Pélisserie et celui de la chapelle du Témoignage qu'animait César Malan.

Pour les principaux animateurs de ces groupes, Louis Gaussen, de Loriol de Portes, Scherrer, il s'agissait en quelque sorte de sauver l'enfant (l'église orthodoxe) dans le sein de sa mère.

Très vite les participants constatèrent que la Société évangélique, dotée d'un lieu de culte où se célébraient les sacrements et se prêchait la parole, était une église. Il convenait donc de l'organiser, en conformité avec les enseignements des réformateurs, même s'il était impossible de reconstituer l'église de Calvin. Après le 24 mai 1847, le débat se fit plus précis, la nouvelle Constitution ayant été adoptée par le peuple genevois. L'organisation de la nouvelle église fut très rapide et, après avoir consciencieusement examiné sa confession de foi, la Société évangélique lui concéda l'utilisation de l'Oratoire. Tous les dissidents n'entrèrent cependant pas dans la nouvelle Église évangélique. Le groupe de Malan se tint à l'écart.

Le 21 janvier 1849 la nouvelle communauté installait ses anciens et manifestait par là sa séparation d'avec l'église nationale, dont elle pensait d'ailleurs qu'elle ne durerait pas.

Récompenser les meilleurs ou niveler «par le bas»: les prix d'école à Genève, de l'époque de Calvin à nos jours, par Roger DURAND.

Sous ce titre, un brin provocateur, M. Roger Durand étudie d'abord la manière dont les prix furent institués à Genève dès 1559 et explique en quoi ils consistaient. Sa recherche n'a pas été facile, les archives du Collège Calvin sont pauvres, les archives publiques presque inexistantes et les collections du cabinet de numismatique sont inaccessibles. Les représentations figurées des remises de prix sont très rares. M. Durand donne un certain nombre de détails sur les différentes médailles distribuées aux élèves méritants; sur leur rapport avec la monnaie de la République et sur les graveurs qui, d'Isaac Royaume en 1616 à Chaponnière en 1823, les réalisèrent.

Différents prix étaient attribués, généralement à la suite d'un concours pour lequel il fallait obtenir une conférence. Ne candidatait pas qui voulait. On distribua longtemps un prix de thème latin, de version grecque et un prix de piété. Ce dernier fut d'ailleurs supprimé en 1849, mais l'Église se substitua à l'État pour le distribuer. Les prix eux-mêmes ou tout au moins les prix objets furent supprimés en 1886, à l'issue d'un débat houleux. Ils furent remplacés par des certificats. Mais malgré l'interdiction légale, ils eurent la vie dure et renaquirent bientôt, sous forme de prix spéciaux distribués après les promotions. Depuis, le nombre des prix spéciaux s'accroît sans cesse.

Il serait bien intéressant de connaître les thèmes proposés aux enfants en français ou en latin. Ils sont malheureusement rarement notés. C'est dommage. Les réponses manquent aussi et cette lacune est encore plus fâcheuse. Qu'ont répondu les petits Genevois quand, en 1647, on leur a demandé de traiter d'un sujet, ma foi, un peu délicat? «Que doivent faire les enfants qui désirent être agréables à Dieu quand ils sont à l'école, en sachant que leurs pères sont à l'image de Dieu et que les maîtres tiennent lieu de pères?» De même il eût été intéressant de retrouver la copie qui valut un prix de religion, en 1842, à un certain Henri Dunand.

La remise des prix a été pendant des siècles l'une des grandes fêtes de la communauté genevoise. Aujourd'hui elle ne se fait plus et avec elle ont également disparu certaines traditions que d'aucuns jugeaient charmantes et d'autres détestables. Les goûters de prix, par exemple.

Les prix étaient-ils utiles, nécessaires, inutiles, néfastes? La question paraît aujourd'hui tranchée mais on pourrait, dans un proche avenir la reposer.

1679.— séance du 17 octobre 1992 à la Maison Tavel.

Visite commentée par les commissaires de l'exposition «Genève vers 1842».

1680 — *séance du 17 octobre 1992.*

En marge de la parution de *Messieurs de la Justice*, (MDG vol. 54): une journée au Tribunal du Lieutenant, par Mme Barbara Roth-Lochner.

Mme Roth a choisi, pour nous montrer ce qu'était ce Tribunal du Lieutenant, de nous faire vivre l'une des journées de travail, en novembre 1749, de cette cour qui tenait lieu tout à la fois de Tribunal de Police, des Baux et d'Office des Poursuites.

Elle commence en s'appuyant sur Letti par nous décrire les lieux, le greffe sale, exigu, malcommode, encombré de dossiers; la salle d'audiences, petite elle aussi, et qui aurait eu peine à accueillir l'assez nombreux personnel de la cour, si tous ses membres avaient été présents en même temps.

Il est bien évident que la description de cette journée ne peut que donner un état des affaires traitées à un moment donné. Certaines affaires en sont au stade de la première citation, d'autres à celui du jugement. Ce jour-là 57 cas furent traités par la cour. Des causes minimes tout d'abord, retard de paiement de loyer, marchandises impayées, demandes d'exécution de jugement, restitution d'objets prêtés, comme un chapeau ou un berceau, la liste n'est pas exhaustive.

La cour prononce aussi certaines ordonnances interlocutoires, renvoie des parties à huitaine et rend son arrêt dans une cause compliquée, concernant un cheval loué à Genève par un Schaffhousois et crevé à Morges. Elle prononce ensuite une saisie, homologue un testament, nomme des tuteurs. La journée s'achève avec l'étude de 3 affaires de police.

Les documents qui permettent l'étude de ces différents cas doivent, selon l'oratrice, être apprivoisés. La part du formel y est énorme, mais ils nous livrent un témoignage irremplaçable sur la vie quotidienne à Genève au XVIIIe siècle.

Le visage de l'Indien dans la perspective du 500e anniversaire de la «découverte» du Nouveau Monde, par M. Karel Bosko.

«Le 12 octobre 1492 nous avons découvert Christophe Colomb, malade et errant sur nos côtes. Il se croyait aux Indes.» Cette histoire qui courait il y a une vingtaine d'années chez les Indiens d'Amérique du Nord illustre bien le propos du conférencier. Il ne s'agit pas de célébrer un anniversaire mais d'exposer le point de vue des vaincus.

Et M. Bosko d'évoquer l'entêtement du découvreur, son penchant à interpréter le moindre indice, même le plus ténu, en faveur de la thèse indienne. Colomb ne veut pas voir qu'il n'est pas aux Indes. Les sauvages qu'il rencontre n'ont pas de visage ou plutôt ils auront le nôtre. Cela ne serait que risible si ce n'était pas dramatique et si à la suite du découvreur, la maladie, la faim et l'esclavage ne s'étaient pas installés. Quelques exemples bien choisis nous rappellent qu'après la découverte, le peuplement du Nouveau Monde se fit grâce à des massacres qui affaiblirent une population bientôt décimée par les épidémies. Les témoins espagnols ne virent dans ce désastre qu'un châtiment des impies par leur Dieu.

Les Indiens étaient-ils sataniques ou virtuellement chrétiens? Las Casas et Sepulveda en débattirent jadis à Valladolid. L'intérêt de leur réponse n'est qu'anecdotique. Ni l'un ni l'autre n'avait compris le problème. Peut-on aujourd'hui essayer de retrouver un peu de l'âme de ces peuples martyrisés et privés de leur culture? M. Bosko s'y emploie qui nous récite les stances désespérées du roi mexicain Netzahualcoyotl. On y sent frémir le désespoir d'un sage qui pressent que son monde va périr. Ce désespoir qui accabla sans doute Montezuma quand il comprit que Cortez n'était pas Quetzalcoatl et que ce dernier ne reviendrait plus. Ce désespoir étreignait aussi, au siècle dernier, le chef Seattle, quand il déplorait à son tour la disparition de son monde sous les coups des Blancs.

1681. — *séance du 26 novembre 1992.*

1842-1992, 150 ans de la vie genevoise dans les Archives municipales, par Mme Micheline TRIPET et ses collaborateurs.

Pour commémorer ce que l'on a coutume d'appeler, depuis Ruchon, l'accession à *l'autonomie* municipale issue de la Constitution de 1842, la Société d'histoire et d'archéologie a fait appel aux collaborateur des Archives de la Ville de Genève.

Dans une première partie, Mme Tripet a relevé que l'histoire de la commune de Genève commence bien avant 1842, date qui marque cependant le début de l'administration telle que nous la connaissons encore aujourd'hui, à quelques modifications près.

La municipalité de Genève a traversé trois étapes principales: la première sous la domination française, la seconde sous la Restauration et la troisième de 1842 à nos jours. Sous les Français, elle a été imposée, sous la Restauration elle a été absorbée par l'administration cantonale et, enfin, depuis 1842, elle existe pleinement.

Mme Tripet a évoqué les tâches qui, de tout temps, ont été dévolues à l'institution municipale: entretien des bâtiments et domaine publics, culture, sports, enseignement professionnel; elle a également montré quelle a été la place de celle-ci dans l'État en relevant que, malgré des régimes aussi éloignés les uns des autres que le Directoire, la Restauration et la création du canton, et, finalement, la démocratie issue de la Révolution de 1842, une continuité existe dans les compétences communales — qui rattachent d'ailleurs la commune moderne à celle du Moyen Age — et dans les hommes qui l'ont servie et qui ont passé d'un régime à l'autre le plus naturellement du monde, semble-t-il. Ainsi, Louis-Albert Rilliet-Pictet, d'abord adjoint du maire Frédéric-Guillaume sous l'Empire, puis dernier maire, du Conseil représentatif et du Conseil municipal sous la Restauration ensuite, ou Jean-Pierre Schmidtmeyer, commissaire du Directoire exécutif en 1798, président du Conseil municipal sous le Consulat, signataire de la proclamation rétablissant l'ancien gouvernement sous la Restauration, président de la commission des communes rurales et de la

Chambre des Comptes qui gérait la Ville de Genève sous la Restauration. Enfin, si l'autonomie a été si péniblement accordée — il a fallu une révolution pour y parvenir — c'est, bien sûr, à cause de son importance dans un canton exigu qui a toujours craint un double pouvoir.

Dans la seconde partie, les collaborateurs ont présenté les archives municipales historiques. Elles occupent 800 mètres linéaires de rayonnages au Palais Eynard. Mais, si l'on compte celles qui ont été remises aux Archives d'État en 1931 et celles qui se trouvent encore dans les services pour diverses raisons, on arrive à 2 000 mètres linéaires. Les plus anciennes sont celles des communes qui ont fusionné avec la Ville en 1931: Eaux-Vives, Petit-Saconnex et Plainpalais. Les autres recouvrent les domaines principaux qui sont du ressort de la Ville, à savoir, la culture, la gestion du patrimoine immobilier, le sport, la sécurité (service du feu).

M. Patrick BLANC a présenté les archives du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Il a notamment souligné l'importance des dossiers administratifs (20 000) représentant l'ensemble de l'histoire mobilière et immobilière de la Ville depuis 1870. D'autre part, il a démontré que les autorisations de construire étaient l'une des premières sources architecturales de la commune. L'inventaire qui en a été élaboré contient 900 références pour environ 30.000 plans.

Mme Flavia RAMELLI, elle, a présenté les documents du fonds des cimetières récemment versé et exposé les problèmes qu'ils posent.

Mme Fabia CHRISTEN a partagé avec l'auditoire son expérience d'archiviste pour le fonds du Musée de l'horlogerie qu'elle a classé et inventorié. Elle a montré les différentes étapes qui jalonnent ce travail et dégagé les pistes de recherches que ce fonds permettra d'explorer.

1682. — *séance du 10 décembre 1992.*

Du Ce que lainô aux dialogues de Pictet de Rochemont, l'utilisation du patois à Genève: *La Conspiration de Compesières:* le patois et la satire politique au XVIIe siècle à Genève, par M. Olivier FRUTIGER.

Publié sous forme d'article dans le présent Bulletin, pp.

Les publications «patoises» dans les révolutions de Genève: une originalité historique au temps des Lumières, par M. René MERLE.

Publié sous forme d'article dans le présent Bulletin, pp.

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER SUR L'EXERCICE 1992

Charges	*au 31.12.1992*
Frais généraux	Fr. 25.856,70
Frais de publication :	
Bulletin	Fr. 13.117,20
Autres publications	Fr. 64.068,50
	Fr. 103.042,40

Produits	
Cotisations et revenus	Fr. 28.917,55
Ventes	Fr. 13.902.—
Don	Fr. 100.—
Abandon de créances	Fr. 18.605,17
Subventions :	
État de Genève	Fr. 16.000.—
Autres subventions	Fr. 24.000.—
Excédent de dépenses	Fr. 1.517,68
	Fr. 103.042,40